



Paris, le 6 mai 2014

Vivendi : précision

L'évolution de la rémunération de Jean-François Dubos, Président du Directoire, en 2013 est liée à un repositionnement salarial dû à une promotion (il était précédemment Secrétaire général du Groupe) et non à une augmentation sans changement de fonction.

Entre 2012 et 2013, Jean-François Dubos a changé de poste et de responsabilité : la partie fixe de sa rémunération a donc logiquement augmenté. Toute comparaison d'une année à l'autre n'est donc pas pertinente. La partie variable a progressé car elle est un pourcentage de la partie fixe qui a elle-même augmenté. La partie variable est, par ailleurs, soumise à des critères de performance alignés sur les intérêts des actionnaires. Les actions de performance, comme leur nom l'indique, sont soumises à des conditions de performance appréciées sur 2 ans et elles sont indisponibles pendant 4 ans.

En 2013, cette rémunération se situe à la 29^{ième} place des rémunérations des Présidents des groupes de l'indice CAC 40 (source : Les Echos du 5 mai), au quinzième rang des rémunérations du Groupe, et est bien inférieure à celle de son prédécesseur.

Jean-François Dubos n'a pas d'indemnité de départ ni en tant que mandataire social ni au titre de son contrat de travail qui est suspendu depuis sa nomination en tant que Président du directoire. Il n'a pas d'indemnité de non concurrence.

Jean-François Dubos cessera ses fonctions fin juin.